

Séance du 06/10/2003

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)	DELIBERATION N°
Point 1 : Elections 1-1 Election d'un enseignant chercheur, enseignant ou chercheur de rang B au Bureau de l'Université, appartenant à l'un des trois conseils, à la majorité absolue des membres en exercice	Aucun des deux candidats n'a obtenu la majorité absolue des membres en exercice. Le Conseil d'administration constate le blocage	DAG	
Point 3 : scolarité 3-2 Calendrier Universitaire 3-3 Désignation de 2 membres du CA pour participer au groupe de travail sur la nouvelle structure à créer en remplacement de l'actuel Département inter-UFR de DEUG 3-4 Tutorat	Approuvé par 32 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions. 2 conseillers posent leur candidature: M. Dahoud Mohamed DIMBIO (32 voix sur 38 votants) et M. Emmanuel PAUL (30 voix sur 38 votants). Messieurs Paul et Dimbio sont élus comme représentants du Conseil d'administration pour le groupe de travail sur la nouvelle structure à créer en remplacement de l'actuel Département inter-UFR de DEUG. Le groupe de travail sur la nouvelle structure à créer en remplacement de l'actuel Département inter-UFR de DEUG est chargé de présenter un projet sur le tutorat (montant de la bourse et modalités)	Scolarité ITAOS Scolarité-CEVU DAG Scolarité-CEVU	2003/10/72 2003/10/73 2003/10/74
Point 4 : <u>Conventions en discussion :</u> 4-1 Convention de partage de la borne ASTER II 4-3 Convention entre l'UPS/STAPS et l'Agence du Sport relative à l'accueil d'un groupe de stagiaires	Approuvé par 30 voix pour, 0 voix contre et 9 abstentions. Convention reportée à un Conseil d'administration ultérieur	DAG, IUT TARBES, OMP Agent comptable UFR STAPS	2003/10/81
Point 4 : <u>Conventions Vote bloqué :</u> 4-2 Convention entre l'UPS DEUG et le lycée Théophile Gautier relative à un prêt de salle de TP d'optique et paiement de vacations 4-4 Convention entre l'UPS/PCA et l'ENSEEIHT relative aux vacations effectuées à l'ENSEEIHT par M.GRAFFEUIL comme complément de son service à l'UFR PCA soit 12 heures équivalent TD	Approuvé par 35 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention. Approuvé par 35 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.	DAG, PCA & Agent comptable DAG, PCA & Agent comptable	2003/10/75 2003/10/76
4-6 Accord de coopération inter universitaire entre l'Université de Ngaoundere (Cameroun) et l'UPS relative à une coopération dans les domaines de sciences, de la technique et de la médecine et plus particulièrement dans le domaine du Génie des Procédés	Approuvé par 35 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.	DAG RI & Agent comptable	2003/10/77

4-8 Accord cadre entre l'UPS et des institutions de Madagascar (liste jointe) relative des échanges entre les parties en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique 4-9 Convention d'accueil d'étudiants de l'UT1 en fin de premier semestre à l'IUT A 4-10 Convention avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) et l'UFR SVT pour l'IUP Bioingénierie	Approuvé par 35 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention. Approuvé par 35 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention. Approuvé par 35 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.	DAG IUT TARBES OMP & Agent comptable DAG IUT A & Agent comptable DAG SVT & Agent comptable	2003/10/78 2003/10/79 2003/10/80
Point 5 : Contrat quadriennal 5-1 Habilitations Master Habilitations Master 5-2 Propositions financières hors recherche Propositions financières hors recherche	Le président va faire une lettre de cadrage. Il propose qu'une réunion soit organisée avec les trois vice-présidents, les cellules du CS et du CEVU, les porteurs de domaine MASTERS, les directeurs de composantes et un représentant des écoles doctorales, (prévue le 14/10) afin de poser les grands principes pour faire évoluer les dossiers d'habilitations MASTERS. Ces principes feront l'objet d'une information au Conseil d'administration du 3 novembre. Parallèlement, les composantes retravailleront les dossiers actuels et leurs nouvelles propositions seront soumises aux conseils (CEVU, CS, CA) de novembre ou décembre 2003. Entre temps, les Vice-présidents du CEVU et du Conseil Scientifique prendront l'attache des autres établissements d'enseignement supérieur toulousains afin d'harmoniser les propositions du site. Autorise le Président de l'Université Paul Sabatier à signer le Contrat Quadriennal. Il lui donne mandat pour demander un transfert de 500.000 euros de la maintenance courante (chapitre 66-72) vers la pédagogie chapitre (36-11).	Scolarité-CEVU Cabinet Secrétariat Général	2003/10/82 2003/10/83
Point 6 : Finances 6-1 Décisions Budgétaires Modificatives 6-2 Immobilisations	Approuvé par 33 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions. Approbation de la proposition concernant la capacité d'auto-financement par 36 voix pour et 1 abstention	Services Financiers Agent comptable Services Financiers Agent comptable	2003/10/84 2003/10/85

Point 7 : Personnels Enseignants 7-1 Emplois vacants enseignants et demandes de création	<p>La proposition de l'UFR MIG (emploi 1291 mis au pot commun et publication du poste 0439 en 25 et 26é sections profil Histoire des mathématiques ou statistiques) est adoptée à l'unanimité.</p> <p>La proposition de l'UFR PCA (mettre l'emploi 30 MCF 468 au pot commun) est rejetée par 13 voix contre, 9 abstentions et 2 voix pour.</p> <p>Le Conseil d'administration décide de prendre le poste 28 PR 0492 pour le mettre dans le pot commun (sous réserve pour l'UFR PCA de désigner un autre emploi vacant de 28^e section) par 16 voix pour, 6 abstentions et 2 voix contre.</p> <p>EPA : seront rendus 2 postes de MCF et 1 poste de PRAG, l'emploi 9 MCF 1514 n'étant plus vacant il ne peut pas être rendu à l'EPA, mais le Conseil d'administration s'engage à le lui rendre quand il sera vacant. Proposition adoptée par 22 voix pour et 2 abstentions.</p> <p>La répartition des chapeaux de PR se fera en 1 LV, 1 IUT, 1 STAPS, 1 27^e 1 PCA. La faculté de pharmacie constate que l'emploi 289 n'est plus vacant, elle demande que l'emploi 1989 (PR) devenu vacant soit mis au pot commun à la place du poste 0754 (MCF). Il reste un chapeau de PR à attribuer : est mis au vote l'attribution en STAPS (plutôt qu'à l'IUT 6^e section): adopté par 14 voix pour et 7 abstentions.</p> <p>L'UFR de langues demande que le poste de MCF soit publié au 26-I-2 (réservé aux enseignants titulaires du second degré sur un poste de type second degré dans une université depuis au moins 3 ans qualifiés). Proposition adoptée à l'unanimité.</p> <p>La liste des demandes de créations est adoptée par 18 voix pour et 3 abstentions (voir documents joints)</p>	DPE	2003/10/86
---	--	-----	------------